

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 173

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE 5

À l'alinéa 31, supprimer les mots :

« du ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel